



Loire
Atlantique

Guide du plaisancier

sur les voies navigables
de Loire-Atlantique

Canal de Nantes à Brest, Erdre et Sèvre Nantaise
Édition 2018



© Simon Béthéau - Département Loire-Atlantique

La Loire-Atlantique, un territoire d'eau

Son importante façade maritime et son réseau fluvial relient les paysages et les territoires de la Loire-Atlantique. Depuis 2008, le Département est propriétaire de 120 km de voies navigables qui constituent un atout indéniable pour le tourisme. La valorisation et la préservation de ce patrimoine historique et naturel d'une grande richesse sont les priorités du Département.

Ce domaine public fluvial départemental est composé de trois voies navigables :

■ **Le canal de Nantes à Brest** : il emprunte successivement les cours d'eau de l'Erdre, de l'Isac, de l'Oust et de l'Aulne sur 364 km de long. En Loire-Atlantique, il permet aux bateaux d'aller de la Loire à la Vilaine, grâce à un système hydraulique d'alimentation.

■ **L'Erdre** : ponctuée sur 30 km de nombreux châteaux, l'Erdre est classée grand site national. Elle est navigable de l'écluse Saint-Félix à Nantes au Pont Saint-Georges à Nort-sur-Erdre.

■ **La Sèvre Nantaise** : la rivière est navigable sur 22 km de la confluence avec la Loire à Pont Rousseau à Nantes, au pont de Monnières. On y accède par le barrage de Pont Rousseau en aval, puis par l'écluse de Vertou plus en amont.

Aux aspects très différents, ces voies d'eau sont à découvrir par la navigation ou en balade. Elles constituent de véritables lieux de vie où plaisanciers, promeneurs, pêcheurs, sportifs de pleine nature se côtoient.

Un patrimoine naturel à préserver

Les voies navigables départementales constituent un patrimoine naturel riche et diversifié. En véritables corridors écologiques, elles traversent des paysages remarquables : des réserves naturelles, des sites protégés et un site naturel classé pour l'Erdre.

Afin de protéger ce patrimoine, le Département mène de nombreuses actions :

- **Fauche tardive** : les abords du canal sont fauchés mi-juin afin de favoriser le cycle de vie des insectes qui se développent dans les habitats créés en bord de canal.
- **Ecopâturage** : certaines portions des abords du canal sont entretenues par pâturage.
- **Maintien des banquettes d'hélophytes en pied de berges** : au-delà de l'accueil de certaines espèces comme les libellules, ces plantes permettent de par leurs racines de maintenir la berge et de limiter son érosion par le battillage.
- **“Zéro-phyto”** : aucun produit chimique n'est utilisé depuis plus de dix ans pour la gestion de la végétation en bord de canal.
- **Façonner le paysage** : sur la base d'un diagnostic détaillé, des travaux sont réalisés comme l'abattage d'arbres dangereux, la replantation ou le maintien d'arbres à fort potentiel écologique (arbres creux...).
- **Lutte contre les espèces envahissantes** : la Jussie et l'Egérie dense sont arrachées chaque année afin d'assurer la navigation et pérenniser l'implantation des espèces autochtones (nénuphars...). Une lutte collective est également engagée contre le ragondin et le rat musqué.



© Constance Monnet - Département Loire-Atlantique

Balades en nature

➤ Le Département de Loire-Atlantique vous invite à participer aux 90 balades, organisées en lien avec ses partenaires, et à découvrir les 40 espaces naturels départementaux. Plus d'infos sur nature.loire-atlantique.fr

Quelques règles de navigation et de sécurité

■ Avant le départ

- Être en règle pour le pilotage : avoir le permis de navigation correspondant à son embarcation (dérogation pour les clients des sociétés de bateaux de location).
- Avoir un bateau en règle vis-à-vis de l'immatriculation ou de son inscription auprès des autorités compétentes.
- Posséder une assurance pour son embarcation.
- Disposer à bord du matériel réglementaire de sécurité.
- Consulter les avis aux usagers disponibles sur loire-atlantique.fr/navigation pour avoir des informations sur les conditions de navigation.



■ Pendant la navigation

- Les règles de navigation sont indiquées dans les Règlements Particuliers de Police, consultables sur loire-atlantique.fr/navigation
- Pour le canal, le chenal de navigation est situé au milieu (sauf indication contraire par panneau). Pour accoster, privilégier le côté du chemin de halage.
- Les bateaux se croisent bord gauche contre bord gauche.
- Lors du croisement avec une péniche, ralentir et serrer la rive, côté droit.
- En cas de visibilité réduite, la nuit ou par mauvais temps utiliser impérativement les feux de signalisation.
- En stationnement, favoriser les arrêts dans les ports ou les haltes nautiques (autorisation 48 h gratuites, au-delà avoir un titre d'occupation du domaine public fluvial), à défaut sur les berges en évitant de s'amarrer aux arbres et aux poteaux de signalétique au travers du chemin de halage, utiliser un piquet.
- Pour votre sécurité, naviguer à deux.



- La vitesse de navigation est limitée à :
- 8 km/h sur le canal
 - 15, 8 ou 6 km/h sur l'Erdre suivant les secteurs,
 - 10 km/h sur la Sèvre.

Gestes éco-responsables les bons réflexes à adopter

Voici quelques gestes à adopter pour une gestion adaptée des déchets, de l'eau et des énergies. Un panneau d'information est présent à chacune des aires d'arrêt, décrivant également les services proposés, auxquels il convient de se reporter.

■ L'eau

Les activités de la vie courante et l'entretien des bateaux impliquent la consommation d'eau et génèrent des eaux usées. Pour cela, des aires sont équipées :

- **de point d'avitaillement en eau potable.** Cette ressource n'est pas illimitée et il convient de limiter sa consommation.
- **de toilettes et douches.** Privilégier ces lieux si votre bateau n'est pas équipé de cuve à eaux usées. Les voies navigables de la Loire-Atlantique ayant un faible débit, les eaux usées (eaux grises et eaux noires) n'y sont pas suffisamment diluées. **Il est strictement interdit de les rejeter dans le milieu.**

■ Pour la vidange des eaux grises et noires

Elle est à réaliser au niveau des aires prévues à cet effet, afin que les eaux usées soient traitées spécifiquement (voir carte). Attention, **aucun produit dangereux ne doit y être mélangé.**



■ Pour l'entretien des bateaux

- Laver à faible pression et brosser la carène du bateau deux fois par saison.
- Bien choisir le type et la quantité de peinture en fonction de la pratique.
- Préférer des peintures alternatives (Ecolabel).

■ Les déchets

Déchets alimentaires, emballages, peintures, produits d'entretiens usagés, batteries, piles, huiles, fusée de détresse... Chaque déchet doit être trié et disposé dans le lieu et le contenant adapté.

Tous les déchets sont à trier : ordures ménagères de bord, déchets recyclables, déchets dangereux (pots de peintures usagés, pinces, déchets électriques et électroniques, piles et batteries usagés, fusées de détresse, chiffons souillés, aérosols...). **Le dépôt sauvage est strictement interdit. Les points de collecte sont spécifiés sur la carte des services.**

■ L'énergie

L'approvisionnement en énergie (électricité, carburant) est possible sur certaines aires d'arrêt (voir carte). L'avitaillement en carburant doit être réalisé en prenant soin d'éviter toute fuite vers l'environnement.

Quelques gestes simples :

- Éviter le trop plein de votre réservoir.
- Égoutter votre pistolet avant de le sortir du réservoir.
- En cas de fuite au sol ou dans l'eau, des feuilles absorbantes sont disponibles au niveau de la station, elles peuvent être utilisées sur le sol et en surface de l'eau. Ces absorbants utilisés, deviennent alors des déchets dangereux. Ils doivent être stockés dans les bacs prévus à cet effet au niveau de la station. Un responsable de la station doit alors être appelé.



➤ Pour les escales : privilégier les aires d'arrêts disponibles qui rassemblent les services (voir carte). Les escales en dehors des sites aménagés sont possibles. Nous vous recommandons la plus grande précaution, pour votre sécurité et pour une vigilance sur ces espaces naturels.

Canal, Erdre et Sèvre

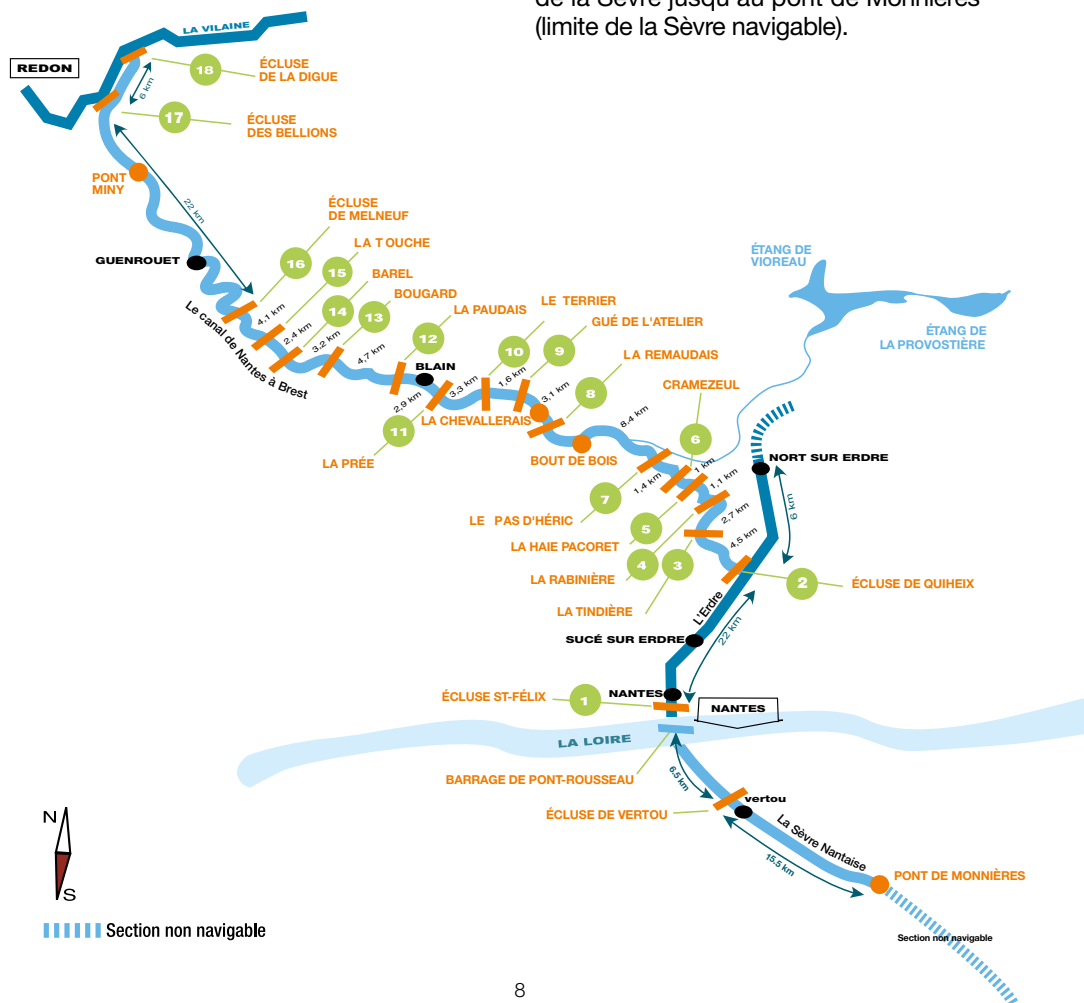
■ Le canal de Nantes à Brest

est composé en Loire-Atlantique de 17 biefs et de 18 écluses (un bief est la partie d'un canal comprise entre deux écluses). Il emprunte tout d'abord l'Erdre et rejoint l'Isac à Blain par une section artificielle à partir de Quiheix à Nort-sur-Erdre. Enfin, le canal rejoint la Vilaine aux Bellions à Fégréac et à la Digue à Saint-Nicolas-de-Redon.

■ L'Erdre

Elle est considérée comme le second tronçon du canal. L'écluse de Saint-Félix (n°1) fait communiquer cette rivière avec la Loire, à Nantes.

■ **La Sèvre Nantaise**, affluent en rive gauche de la Loire, est accessible de la Loire via le barrage de Pont Rousseau. On accède ensuite à l'écluse de Vertou, identique à celles du canal, qui permet le passage vers l'amont de la Sèvre jusqu'au pont de Monnières (limite de la Sèvre navigable).



■ Pourquoi une écluse ?

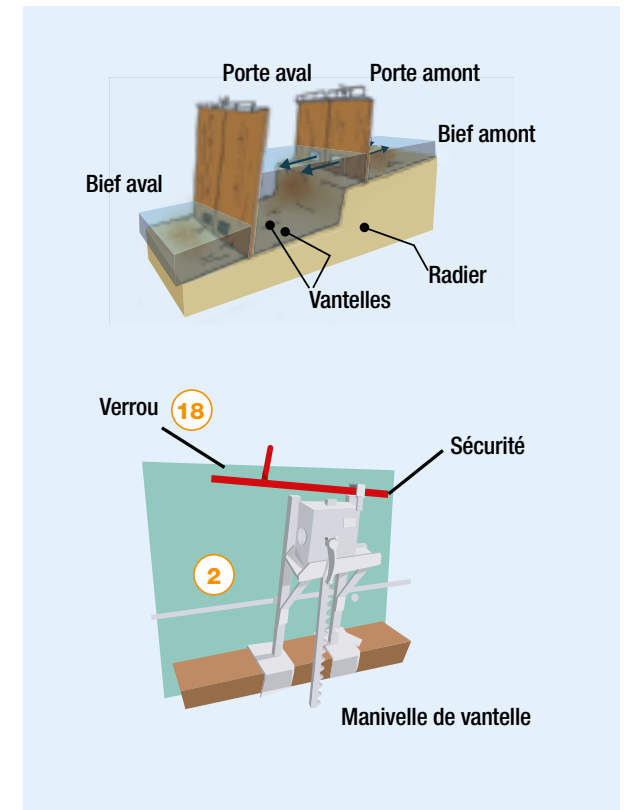
- À la manière d'une « marche d'escalier », une écluse permet de relier deux biefs de niveaux différents (amont et aval).
- Pour faire varier le niveau d'eau dans le sas, on actionne des crics qui ouvrent ou ferment des vannes placées au bas des portes.
- Des portes sont placées à chaque extrémité du sas de l'écluse pour faire passer les embarcations d'un bief à l'autre.
- De cette manière, on peut remplir ou vider le sas puis ouvrir ou fermer les portes de l'écluse pour communiquer avec le bief amont (bateau montant) ou aval (bateau descendant ou avalant).



Descriptif d'une écluse



- 1 Bief amont
- 2 Manivelle de vantelle
- 3 Porte amont
- 4 Bollard
- 5 Manivelle de porte
- 6 Sas
- 7 Bajoyer
- 8 Plateau éclusier
- 9 Maison éclésièr
- 10 Porte aval
- 11 Vantelle
- 12 Organeau
- 13 Radier
- 14 Signalétique d'usage
- 15 Chemin multi-usages
- 16 Espace privatif
- 17 Bief aval
- 18 Verrou



Franchir une écluse, les conditions à respecter

Pendant votre navigation, respectez les consignes données par les éclusiers, seuls habilités à donner les instructions de sécurité et de manœuvre sur le canal. Pour vous aider à écluser, des aménagements ont été réalisés :

- Pontons d'accostage à proximité de l'écluse pour débarquer et prévenir l'éclusier de votre arrivée.
- Postes téléphoniques de sécurité permettant l'appel des services de secours en cas d'incident.
- **Pour votre sécurité, une chute dans le sas de l'écluse est dangereuse :**
 - Portez des gilets de sécurité.
 - Surveillez les enfants.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez aider l'éclusier à la manœuvre et intervenir sur l'écluse.
- Prenez tout votre temps pour effectuer les manœuvres et respecter scrupuleusement les consignes données par l'éclusier.
- **L'objectif de ces dispositifs est de vous permettre de passer l'écluse en toute liberté et en toute sécurité.**



Ordre des manœuvres lors de l'arrivée dans l'écluse

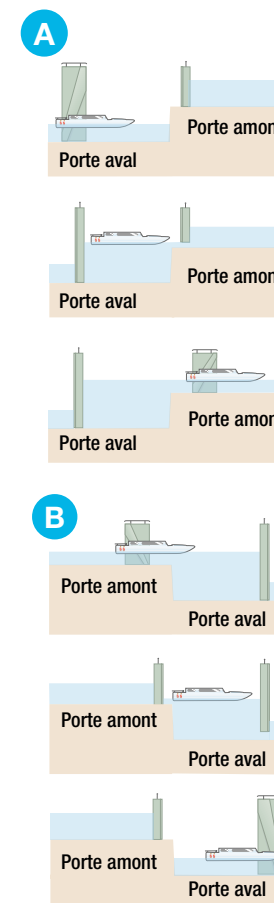
A Cas d'un bateau montant

1. Enfilez les gilets de sécurité.
2. Accostez au ponton placé avant l'écluse pour débarquer si vous souhaitez manœuvrer avec l'éclusier.
3. Fermeture des portes amont et verrouillage.
4. Rendez-vous aux portes aval (en cas de fermeture : passez au point 8).
5. Ouverture de la vantelle des portes aval pour mettre au même niveau le sas et le bief aval d'où vous arrivez (pour faire rentrer le bateau dans l'écluse).
6. Refermeture de la vantelle.
7. Déverrouillage des portes aval et ouverture à l'aide des manivelles de porte par l'éclusier.
8. Faites entrer le bateau dans le sas et amarrez-le du côté indiqué par le panneau. Arrêtez le moteur.
9. Refermeture des portes aval et verrouillage.
10. Rendez-vous aux portes amont, ouverture de la vantelle pour progressivement mettre au niveau le sas et le bief amont vers lequel vous vous rendez (pour faire sortir le bateau de l'écluse).
- **Attention aux remous qui poussent votre bateau vers les portes amont.**
11. Après cette mise à niveau, refermeture de la vantelle des portes amont.
12. Déverrouillage des portes amont et ouverture à l'aide des manivelles de porte.
13. Embarquez votre équipage, quittez l'écluse avec votre bateau.

B Cas d'un bateau descendant

Même manœuvre en sens inverse, mais plus aisée. Vous entrez dans une écluse pleine, aussi vous pouvez débarquer vos coéquipiers au niveau du quai. Le vidage du sas se fait doucement, sans créer de remous.

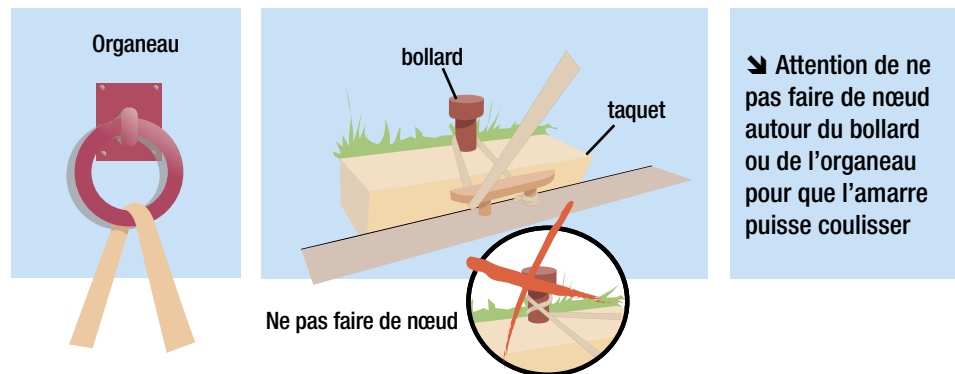
→ **Attention à laisser du mou à vos amarres pendant que le sas se vide.**



L'amarrage du bateau dans le sas

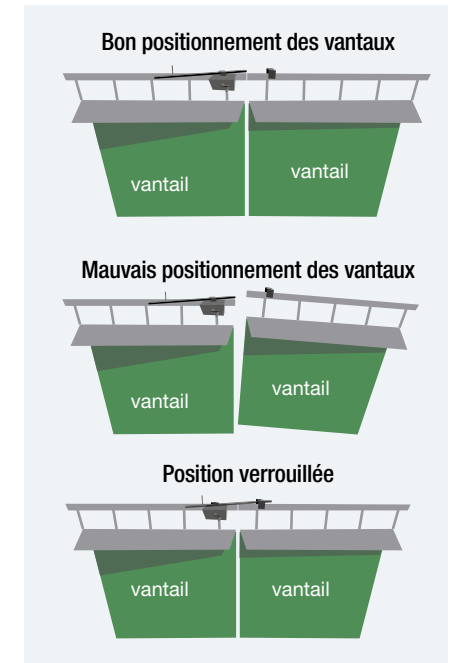
En Loire-Atlantique, pendant l'éclusage, les bateaux doivent être amarrés à des bollards ou des organeaux placés dans le sas (voir dessin). Un panneau sur la porte de l'écluse indique le côté où vous devez venir vous amarrer. Respectez les consignes données par l'éclusier.

- **Votre bateau est montant :** passez les amarres dans les organeaux. Attention aux remous qui font bouger le bateau pendant que vous remplissez le sas. Attention à maintenir les amarres tendues au fur et à mesure que le bateau monte dans le sas.
- **Votre bateau est descendant :** passez les amarres autour des bollards. Attention à laisser du mou à vos amarres au fur et à mesure que le bateau descend dans le sas.
- **Dans les deux cas :** l'extrémité de chaque amarre est attachée au bateau, et l'autre est tenue en main, après passage autour d'un taquet du bateau.



La fermeture et le verrouillage des portes

- L'intervention de deux équipiers facilitera la manœuvre.
- Pour ouvrir ou fermer les portes, utilisation des manivelles situées de part et d'autres du terre-plein.
- Bon positionnement des deux vantaux de la porte.
- Les portes sont équipées d'un verrou destiné à éviter les fausses manœuvres. Il ne peut être ouvert que si la vantelle est fermée.
- Le cric de commande de la vantelle est équipé d'une sécurité empêchant les « retours de manivelle ».
- Tourner la manivelle aussi bien pour ouvrir que pour fermer la vantelle.
- Ne pas toucher le cran de sécurité.



Le canal de Nantes à Brest

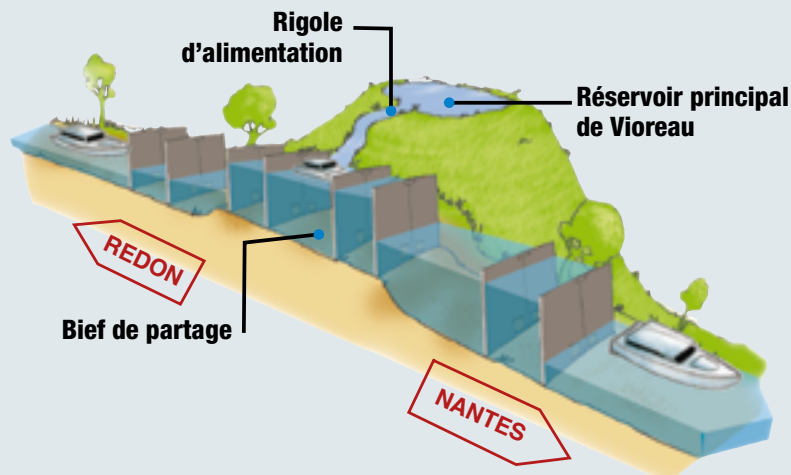
Le canal de Nantes à Brest, projet approuvé par Napoléon I^{er} en 1804, a pour objectif historique de relier Nantes avec les deux grands ports de guerre Bretons : Brest et Lorient. En 1842, après des travaux longs et difficiles, le canal de Nantes à Brest était livré à la navigation sur toute sa longueur, soit 364 km.

Cette voie d'eau joua un rôle de tout premier ordre pour désenclaver la Bretagne et permettre ainsi son essor économique. L'appellation du « Canal de Nantes à Brest » n'est plus tout à fait exacte aujourd'hui, puisqu'en 1928, un barrage était construit à Guerlédan (Mur de Bretagne – Côtes d'Armor) interrompant ainsi la navigation en direction de Brest. La section Nantes- Redon comprend 18 écluses et permet de parcourir environ 95 km en empruntant d'abord l'Erdre, une des plus belles rivières de France selon François I^{er}.

■ Le fonctionnement hydraulique du canal

Le bief de partage est la section culminante d'un canal, qui est alimenté artificiellement en eau pour compenser la baisse du niveau général due aux éclusages et à l'évaporation. Ici, ce bief est situé entre l'écluse n°7 et l'écluse n°8 et on le nomme « le grand bief » ou « le bief de Bout de Bois ».

L'eau est amenée au bief de partage par une **rigole d'alimentation** provenant d'une série de deux réservoirs : l'étang de Vioreau et celui de la Provostière, reliés entre eux par une rigole artificielle, et représentant un volume total de 5 millions de m³ d'eau.



Quizz

Êtes-vous un plaisancier modèle ?

Question 1 • Quand vous passez une écluse le port du gilet de sauvetage est :

- A - Obligatoire pour toutes les personnes à bord lors des manœuvres
- B - Conseillé
- C - Obligatoire seulement pour les enfants de moins de 16 ans

Question 2 • Que signifie « étiage » ?

- A - C'est une période de fort débit
- B - C'est le niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau

Question 3 • Les croisements se font-ils :

- A - À l'anglaise, bord droit contre bord droit
- B - Bord gauche contre bord gauche

Question 4 • En attente dans le sas, vous devez :

- A - Amarrer
- B - Attendre sans amarrer, hélice embrayée
- C - Attendre sans amarrer, hélice débrayée

Question 5 • Quels sont les gestes écoresponsables ?

- A - La vidange se fait dans les ports possédant une cuve de récupération
- B - Les produits utilisés pour nettoyer votre bateau sont 100% biodégradables
- C - Vous ne jetez rien par-dessus bord, vous faites le tri

Question 6 • Que veut dire « être montant » ?

- A - Remonter le courant, aller vers l'amont
- B - Descendre le courant, aller vers l'aval
- C - Entrer dans une écluse


Réponses : 1. A / 2. B / 3. B / 4. A / 5. A, B et C / 6. A


L'Erdre, le passage du tunnel Saint-Félix

D'une longueur de plus de 700 m, cet ouvrage historique est unique dans le département. Ce tunnel fluvial a été creusé dans les années 30 dans le cadre des travaux de comblement de l'Erdre pour permettre au canal de Nantes à Brest de déboucher sur la Loire. D'importants travaux ont été réalisés afin de sécuriser sa traversée.

■ Le fonctionnement du tunnel Saint-Félix

- Vous pouvez emprunter le tunnel à la suite d'un autre bateau en respectant une distance de sécurité d'environ 100 m.
- Vous devez allumer vos feux.

 Le feu est vert :
vous pouvez vous engager

 Le feu est rouge :
vous devez vous arrêter !

• **Côté Nord**
(quai Ceineray / île de Versailles)
un ou plusieurs bateaux sont déjà dans le tunnel. Vous devez donc attendre que ces bateaux sortent du tunnel et que le feu passe au vert avant de vous engager.

• **Côté Sud**
(bassin Saint-Félix / gare SNCF sud)
une demande de passage Sud/Nord est possible par une action de la tirette blanche située sur le quai à droite de l'entrée du tunnel. La demande sera acceptée et la traversée autorisée si aucun bateau n'est déjà présent dans le tunnel.



➤ Dans les deux cas, l'attente pour obtenir le feu vert sera comprise entre 0 et 15 minutes en fonction du trafic présent ou non dans le tunnel. Un panneau d'information dynamique diffuse l'information en temps réel.

Pour plus de renseignements : écluse Saint-Félix - tél. 02 40 99 78 00

Entre l'Erdre et la Loire, l'écluse Saint-Félix à Nantes

L'écluse Saint-Félix et les ouvrages de décharges ont été construits à la même période que le tunnel, au début des années 1930. Cet ouvrage assure le débouché de l'Erdre dans la Loire. Il est composé d'une écluse de 50 m de longueur par 7 m de largeur pour le passage des bateaux, d'un déversoir amovible et de deux vannes de fond pour la régulation des niveaux d'eau.

■ Son fonctionnement

Le passage de l'écluse Saint-Félix est soumis aux horaires de marée de la Loire soit 3 h 30 avant et après la pleine mer à Nantes en une ou deux plages horaires et sur une amplitude maximale quotidienne de 7 h à 19 h
Tous les horaires sur loire-atlantique.fr/erdre

Une signalisation par feux est assurée en régie à l'entrée et à la sortie de l'écluse (extérieur et intérieur du sas) :

- Feux rouge seul : arrêt du bateau
- Feux rouge et feux vert en simultané : arrêt du bateau, manœuvre de l'écluse
- Feux vert seul : autorisation de passage du bateau

■ L'amarrage

Les bateaux doivent s'amarrer sur les chaînes disposées sur chaque bajoyer. Le cordage d'amarrage devra être glissé entre la chaîne et le mur sans faire de nœud. Le bateau suivra alors le mouvement de montée/descente du niveau de l'eau dans le sas.



La Sèvre Nantaise

La Sèvre Nantaise, affluent en rive gauche de la Loire, est accessible de la Loire via le barrage de Pont Rousseau. L'accès ensuite à l'écluse de Vertou permet le passage vers l'amont de la Sèvre jusqu'au pont de Monnières. Cette rivière, facilement soumise aux crues, comptait historiquement de nombreux ports et cales où y étaient débarqués le sel et le vin.

■ Le barrage de Pont Rousseau

Construit en 1995 en remplacement du barrage de 1909 emporté par la crue en 1962, le barrage de Pont Rousseau permet de maintenir un niveau d'eau plus ou moins constant de la Sèvre Nantaise entre Pont Rousseau et l'écluse de Vertou, autorisant ainsi la navigation sur ce bief. L'ouvrage, entièrement automatisé, est composé de trois vannes secteurs levantes de 21 m. chacune. Seule la passe centrale est navigable, les passes adjacentes servent à réguler le niveau de la rivière en cas de crue.

■ Son fonctionnement

L'ouverture du barrage de Pont Rousseau est soumise au cycle des marées de la Loire à Nantes. **Toutes les infos sur loire-atlantique.fr/sevre**

La passe centrale est navigable lorsqu'il y a égalité de niveau entre la Sèvre et la Loire, soit environ 1 heure avant et après la pleine mer à Nantes (modifiable suivant le coefficient de marée).

Une signalisation par feux régule le passage du barrage :

- Feu rouge : barrage fermé, stationnement sur ponton
- Feu vert : passage autorisé par la vanne centrale
- Feu rouge clignotant + feu vert : évacuation de crue par vannes latérales, passage autorisé avec précautions (remous).



L'écluse de Vertou

Construite sur la rive droite de la Sèvre à Vertou, elle date de 1750 et prolonge le barrage dit « Chaussée des moines », lui-même construit entre 1470 et 1650. L'écluse de Vertou est constituée d'un sas pour le passage des bateaux, d'un double déversoir afin d'écarter le niveau de la rivière et d'un clapet de fond pour l'évacuation des crues. Une passerelle amovible permet le passage entre les deux rives. La chaussée des moines constitue le barrage de retenue du plan d'eau amont.

■ Son fonctionnement

L'écluse de Vertou fonctionne sur le même principe que les écluses du canal de Nantes à Brest. Toutefois, étant soumise au régime des marées de la Loire à Nantes (barrage de Pont Rousseau ouvert), un système de contre-porte dit contre-valet permet aux vantaux amont

de ne pas subir cette influence. Il est donc nécessaire d'ouvrir ces éléments afin de pouvoir manœuvrer les portes situées en amont. Les bateaux peuvent attendre d'écluser sur les pontons réservés à cette intention en amont et en aval de l'écluse.



Renseignements pratiques

■ Dates d'ouvertures

- **Sur l'Erdre** : ouvert toute l'année entre l'écluse de Saint-Félix et Nort-sur-Erdre.
- **Sur le canal de Nantes à Brest et sur la Sèvre Nantaise** : ouvert du dernier week-end de mars au dernier week-end d'octobre.
- **Au barrage de Pont Rousseau** : ouvert toute l'année.

■ Horaires d'ouvertures

- Sur le Canal : en moyenne saison, ouverture du lundi au dimanche de 9h15 à 12h30 et de 14h à 18h30 (excepté le vendredi jusqu'à 18h45). En haute-saison, ouverture du lundi au dimanche de 9h15 à 12h et de 14h à 19h (excepté le vendredi de 9h15 à 12h15 et de 14h à 19h). L'écluse de Saint-Félix ouvre 3h30 avant et après la pleine mer.
- Le barrage de pont Rousseau ouvre 1 h avant et après la pleine mer à Nantes. Ces horaires peuvent évoluer en fonction des coefficients de marée.
- L'écluse de Vertou est ouverte de 10h à 12h et de 14h à 18h.

■ Éclusage

→ Sur le canal

- Le libre-service est interdit. Les plaisanciers sont systématiquement accompagnés par un éclusier à toutes les écluses.
- Le service est assuré par du personnel en poste ou en accompagnement à toutes les écluses en fonction des périodes et des horaires précisées sur loire-atlantique.fr/canalnantesabrest

→ Sur la Sèvre Nantaise

- De la fin mars à la fin mai et de septembre à fin octobre : pas d'éclusage les week-ends.
- De juin à août inclus : écluse ouverte le week-end avec la présence d'un éclusier.

■ La signalétique des écluses

Une signalétique en amont et en aval des écluses vous indique le mode d'utilisation de l'écluse.

- **Écluse gardée** : Elle est ouverte et gardée par un éclusier.
- **Attendre l'arrivée d'un éclusier.**
- **Écluse fermée** : Il est interdit de passer.

↘ Pour plus de renseignements :

- écluse Saint-Félix (Erdre) - Tél. 02 40 99 78 00
- écluses du Canal de Nantes à Brest - Tél. 02 40 79 47 56
- écluse de Vertou - Tél. 02 40 99 78 00 (à contacter 48 h à l'avance pour passer l'écluse)



**Plus d'informations sur
loire-atlantique.fr/voiesnavigables**



Département de Loire-Atlantique
Service infrastructures maritimes et voies navigables
3 quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site Internet : loire-atlantique.fr